



Conseil Municipal

Séance du 16 mars 2022

Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi seize mars à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Marie s'est réuni en mairie –Salle Camille PETIT, sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Bruno Nestor AZEROT, maire.

Après l'appel des membres à 17 h00, la séance débute et les **30 membres présents et représentés** ont eu à statuer sur les points suivants :

01- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Roger BONIFACE est désigné par le conseil en qualité de secrétaire de séance, à **l'unanimité des membres présents et représentés**.

02- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Dominique RANTIN

Aucune observation n'étant formulée, le **conseil prend acte** des décisions prises par monsieur le Maire depuis la précédente séance, à savoir :

- Dix- (10) actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain :

- 1) l'arrêté n°45-2022/RA en date du 26 janvier 2022, portant sur le terrain situé 20 avenue Lassalle – Villeneuve -Félicité - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°757 de la section E et appartenant à monsieur PIJULET Thierry et madame PIJULET Catherine.
- 2) l'arrêté n°78-2022/RA en date 04 février 2022 portant sur le terrain situé au quartier Bezaudin - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°404 de la section T et appartenant à monsieur CADRAN Gabriel.
- 3) l'arrêté n°86-2022/RA en date 15 février 2022 portant sur le terrain situé Epineux – Saint-Jacques - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°825 de la section D et appartenant à la Société civile immobilière HERVA.
- 4) l'arrêté n°87-2022/RA en date 15 février 2022, portant sur le terrain situé 1, rue des Châtaigniers-Bourg - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°555 de la section B et appartenant aux conjoints GERMANY.

- 5) **l'arrêté n°88-2022/RA en date 15 février 2022**, portant sur le lot n° 337 de l'ensemble immobilier "Le Domaine de Sainte Marie" situé lieudit Habitation Anse Azérot - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous les n° 006, 150,272 et 453 de la section I et appartenant à madame PIETRUS Agnès.
- 6) **l'arrêté n°89-2022/RA en date 15 février 2022**, portant sur le terrain situé au quartier Anse Azérot - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°450 de la section I et appartenant à la SARL H&C RESORT.
- 7) **l'arrêté n°90-2022/RA en date 15 février 2022**, portant sur le terrain situé Impasse de la Canne à Sucre au quartier Bon-Air- 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°325 de la section N et appartenant à monsieur VAÏTY Alain.
- 8) **l'arrêté n°94-2022/RA en date 21 février 2022**, portant sur les terrains situés lieudit Fonds Saint Jacques - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous les n°350, 351 de la section D et appartenant aux conjoints TULLE Gilberte.
- 9) **l'arrêté n°95-2022/RA en date 21 février 2022**, portant sur les terrains situés lieudit Fonds Saint Jacques - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous les n°480, 481 de la section C et appartenant à mesdames FRANCOIS Simone veuve ADELISE et ADELISE Marie Andrée veuve MAURAY.
- 10) **l'arrêté n°101-2022/RA en date 24 février 2022**, portant sur le terrain situé 9, rue Amédée Knight-Bourg - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°9 de la section B et appartenant aux conjoints LERANDY.

- Trente (30) actes portant autorisation aux marchands ambulants l'occupation précaire et révocable du domaine public communal :

- 11) **l'arrêté n° 46-2022/RA en date du 02 février 2022** portant autorisation à madame GERMANY Maud à exercer son activité de vendeur ambulant (restauration rapide, grillade) du Lundi au Dimanche sur le domaine public, à l'emplacement situé à l'Espace Zéphir.
- 12) **l'arrêté n° 47-2022/RA en date du 02 février 2022** portant autorisation à madame CHEVIGNAC Danielle à exercer son activité de restauration rapide sur place et à emporter sur le domaine public, à l'emplacement situé sur la Place des Enfants du Monde.
- 13) **l'arrêté n° 48-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur DELASSE Jean à exercer son activité de vendeur ambulant de vente de pains et viennoiseries sur le domaine public, à l'emplacement situé sur la Place des Enfants du Monde.
- 14) **l'arrêté n° 49-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à madame ESTANGEL Edna à exercer son activité de vendeur ambulant de fruits du lundi au vendredi sur le domaine public, à l'emplacement situé sur la Place des Enfants du Monde.
- 15) **l'arrêté n° 50-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur AUDINAY Michel à exercer son activité de vendeur ambulant de jus de fruits le Dimanche sur le domaine public, à l'emplacement situé à la croisée du Pérou.
- 16) **l'arrêté n° 51-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à CABANNAIS Josette à exercer son activité de vendeur ambulant de pistaches aux emplacements situés près du cimetière du bourg et du Morne-Des-Esses.
- 17) **l'arrêté n° 52-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur GLOMBARD Jean-Hugues à exercer son activité de vendeur ambulant de fruits et légumes le vendredi et le samedi sur le domaine public à l'emplacement situé à la rue pavée face à la Poste du Bourg.
- 18) **l'arrêté n° 53-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à madame Agathe LORSOLD à exercer son activité de vendeur ambulant de fruits et légumes du lundi au dimanche sur le domaine public à l'emplacement situé sur la Place des Enfants du Monde.
- 19) **l'arrêté n° 54-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à DARIEN Jean-Paul à exercer son activité de vendeur ambulant de pains et de viennoiseries du lundi au samedi sur le domaine public à l'emplacement situé au niveau de la RN1.
- 20) **l'arrêté n° 55-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur CADRAN Jean-Daniel à exercer son activité de boucherie sur le domaine public à l'emplacement situé à l'Espace Zéphir à Reculée.
- 21) **l'arrêté n° 56-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur PETRIS Harold à exercer son activité de vendeur ambulant de fruits et légumes sur le domaine public à l'emplacement contigu aux étals de pêche.
- 22) **l'arrêté n° 57-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur FLORENT Denis à exercer son activité de vendeur ambulant de fruits et légumes le samedi sur le domaine public à l'emplacement situé sur le parking Edouard DESROSES.

- 23) **l'arrêté n° 58-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à madame BOZIN Marie Claire à exercer son activité de vendeur ambulant de fruits et légumes le mercredi sur le domaine public à l'emplacement situé à la rue Pavée face à la Poste du Bourg.
- 24) **l'arrêté n° 59-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur DALPHRASE Bruno à exercer son activité de vendeur ambulant de fruits et légumes du lundi au samedi sur le domaine public à l'emplacement situé sur le parking contigu à la Pharmacie de l'Océan.
- 25) **l'arrêté n° 60 -2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur NEROVIQUE Jean François à exercer son activité de vendeur ambulant de fruits et légumes le jeudi et le vendredi de 6h00 à 13h00 sur le domaine public à l'emplacement situé sur le parking Edouard DESROSES.
- 26) **l'arrêté n° 61-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à madame DESIR Marie Thérèse à exercer son activité de vendeur ambulant de vêtements du lundi au samedi de 6h30 à 12h30 sur le domaine public à l'emplacement situé sur le parking contigu à la Pharmacie de l'Océan.
- 27) **l'arrêté n° 62-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à MOSSER Bastien à exercer son activité de vendeur ambulant de jus de fruits du mardi au dimanche de 8h00 à 18h00 sur le domaine public à l'emplacement situé face au Tombolo.
- 28) **l'arrêté n° 63-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur BENETEAU DE LA PRAIRIE Daniel à exercer son activité de vendeur ambulant de vêtements du mardi au samedi de 6h00 à 14h00 sur le domaine public à l'emplacement situé à la rue Ernest Desproges.
- 29) **l'arrêté n° 64-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur DRANÉ Max à exercer son activité de vendeur ambulant de boudin le samedi et le dimanche de 8h00 à 14h00 sur le domaine public à l'emplacement contigu aux étals de pêche.
- 30) **l'arrêté n° 65-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à madame BARAST Yvonne à exercer son activité de vendeur ambulant de fruits et légumes sur le domaine public à l'emplacement situé à l'Espace Ventose à Pain De Sucre.
- 31) **l'arrêté n° 66-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur CAPRICORNE Elisé représentant la société MSM DISTRIBUTION à exercer son activité de vendeur ambulant de pains et viennoiseries du lundi au vendredi de 6h30 à 13h45 sur le domaine public à l'emplacement situé sur la Place des Enfants du Monde.
- 32) **l'arrêté n° 67-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur MARIE SAINTE Hugues à exercer son activité de vendeur ambulant de fruits et légumes du mercredi au samedi de 7h30 à 17h30 sur le domaine public à l'emplacement sur la Place des Enfants du Monde.
- 33) **l'arrêté n° 68-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à madame SIDNEY Josette à exercer son activité de vendeur ambulant de fruits et légumes lundi de 6h30 à 11h30 et le mardi de 7h30 à 11h30 sur le domaine public à l'emplacement situé sur le parking Edouard DESROSES.
- 34) **l'arrêté n° 69-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur CASSILDÉ Gérard à exercer son activité de vendeur ambulant de charbon le samedi de 7h30 à 15h00 sur le domaine public à l'emplacement contigu aux étals de pêche.
- 35) **l'arrêté n° 70-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à madame VITULIN Jocelyne à exercer son activité de vendeur de grillades le dimanche de 7h00 à 15h30 sur le domaine public à l'emplacement situé sur la Place des Enfants du Monde.
- 36) **l'arrêté n° 71-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur Claude SEBASTIEN à exercer son activité de vendeur ambulant de jus de fruits le 06h00 à 13h00 sur le domaine public à l'emplacement situé à l'avenue de Jeunes au Morne Des Esses.
- 37) **l'arrêté n° 72-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à madame DESENCLOS EDOUARD Marie Michel à exercer son activité de vendeur ambulant de vêtements du lundi au samedi de 6h00 à 18h00 sur le domaine public à l'emplacement situé sur la Place des Enfants du Monde.
- 38) **l'arrêté n° 73-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur DURANTY Morgan à exercer son activité de vendeur ambulant de chichis le mercredi de 14h00 à 20h00, le vendredi de 14h00 à 21h00, le samedi de 14h00 à 21h00 sur le domaine public à l'emplacement situé sur la Place des Enfants du Monde.
- 39) **l'arrêté n° 74-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à monsieur MASSOLIN Hubert à exercer son activité de vendeur ambulant de poulets grillés et de plats à emporter du lundi au dimanche de 6h30 à 15h00 sur le domaine public à l'emplacement situé au panorama Belle Etoile.
- 40) **l'arrêté n° 75-2022/RA en date du 18 février 2022** portant autorisation à madame MIREDDIN Hermie à exercer son activité de vendeur ambulant de fruits et légumes le samedi et le dimanche de 6h00 à 17h00 sur le domaine public à l'emplacement contigu au Centre Administratif du Morne Des Esses.

03 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Rapporteurs : Monsieur le maire et élus

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales et aux dispositions du règlement intérieur du conseil municipal, le conseil s'est prononcé sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022. Il a retenu les axes prioritaires présentés par monsieur le Maire et les élus qui suivent :

- Madame Séverine TERMON : Affaires juridiques
- Monsieur Jean Baptiste ROTSEN : Finances
- Madame Violaine DIAZ : Education, Enfance et Petite enfance
- Monsieur Jean Claude BOUDARD : Sports
- Monsieur Franck MOGADE : Aménagement du territoire / Urbanisme/Services techniques
- Monsieur Roger BONIFACE : Sécurité / Incendie
- Madame Sylvie DALMAT : Environnement
- Madame Carine BERNARD : Attractivité du territoire
- Madame Josette MASSOLIN : Culture
- Madame Chantal BAZAS-SILBANDE : Communication /Site Internet
- Madame Calixte Rosette CHINAMA : Centre communal d'action sociale (rapport présenté par monsieur Daniel BATAILLE)
- Monsieur Jean Hugues MOMPHELE : SEMA
- Monsieur Camille CASERUS : Plan lumière / Foire agricole 2022
- Monsieur Guy Albert NEROVIQUE : Epicerie solidaire

04 - OUVERTURE DE LIGNES BUDGETAIRES

Rapporteur : Madame Fabienne LABRANCHE-GROUGI

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et dans l'attente du vote du Budget Primitif de l'exercice 2022, **le conseil a approuvé à l'unanimité soit par 30 voix**, l'ouverture des lignes de crédits nécessaires à la liquidation de dépenses de fonctionnement, et notamment en terme d'avance sur subvention aux budgets annexes et autres associations, ce sur la base des propositions suivantes :

Organismes	Montant de la subvention
CAISSE DES ECOLES	1 250 000,00 €
CCAS	250 000,00 €
ADIIE	20 000,00 €
KAYNOU	90 000,00 €
BEL ZWEL	50 000,00 €

05 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS DU DISPOSITIF REAAP AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Madame Fabienne NEGROBARD

Afin de répondre aux attentes des parents et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des parents au sein de la ludothèque, **le Conseil**, pour garantir la continuité du financement de cette structure, autorise à l'unanimité, monsieur le maire à solliciter les financements des activités suivantes :

- Le renouvellement du bain de livre pour un montant de trois mille huit cent trois euros et trente-trois centimes (3 803,33 €).
- La création d'un atelier expliquant les activités pédagogiques aux parents pour les moins de 6 ans pour un montant de cinq mille sept cent quatre-vingt-seize euros et soixante-sept centimes (5 796,67€).

06 – APPEL A PROJET 2022 DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : madame Chantal BAZAS - SILBANDE

Dans le cadre du financement des activités prévues à la convention Territoriale Globale (CTG) signée en janvier 2022, **le conseil**, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit 30 voix pour**, autorise monsieur le maire à :

- Répondre à l'appel à projet 2022 de la CAF en vue de solliciter les financements des projets issus du plan d'actions validé auprès de celle-ci.
- A signer tous les documents relatifs à cette décision.

07 - APPROBATION REALISATION ET PLAN DE FINANCEMENT DE PROJET :

- **Amélioration du niveau d'attractivité des écoles**

Rapporteur : Monsieur Franck MOGADE

Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit 30 voix pour** :

- D'approuver la réalisation du volet 1 relatif à la continuité de fonctionnement des écoles en cas de coupures d'eau et son plan de financement qui se présente comme suit :

ETAT (FEI 2022)	182 000,00 €	65,00 %
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	84 000,00 €	30,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	14 000,00 €	05,00 %
TOTAL	280 000,00 €	100,00 %

- D'attribuer tout pouvoir à monsieur le maire pour signer les actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

08 – MODIFICATION DES STATUTS DE CAP NORD MARTINIQUE

Rapporteur : Madame Séverine TERMON

Conformément à la loi NOTRe n° 2015/991 du 07.08.2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 et les lois n°2019-1428 du 24 décembre 2019 et 2019-1461 du 27 décembre 2019.

Vu la délibération n° CC-12-2021/222 du 02 décembre 2021 de la Communauté d'agglomération CAP Nord Martinique portant modification des statuts relative à la compétence facultative « Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication ».

Le conseil, décide à 29 voix pour et 1 abstention,

- D'approuver le principe des modifications à apporter aux articles 7-1 des statuts de la Communauté d'agglomération, notamment en ce qui concerne ses compétences obligatoires, et celles correspondant aux alinéas suivants :
 - En matière environnementale, au 7-1, des compétences optionnelles qui deviennent obligatoires en terme de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines.
 - En matière d'accueil des gens de voyage, au 7-1, une nouvelle rubrique vient s'ajouter dans le cadre de l'habitat des gens de voyage.
 - En matière de l'Informatique et de technologies au 7-3-6 qui indique que l'EPCI dispose de la compétence « développement numérique ».
 - A l'article 7.4 dans le cadre des modalités d'exercice des compétences, il est indiqué que la communauté d'agglomération est déterminée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.
 - A l'article 8 dans le cadre de la composition du Conseil communautaire, il est indiqué que les conseils municipaux délibéreront à la majorité qualifiée.

14 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MOGADE est invité par monsieur le maire à faire état des travaux en cours, en commentant la projection des images portant sur :

➤ **Travaux d'enrobés**

- Tapis d'enrobés effectués à la rue de l'Hôtel de ville – rue des Arawaks – rue des Caraïbes -face à l'immeuble de l'URBANISME-

➤ **Carrefour de Pain-de-Sucre**

- Aménagement paysager en cours

➤ **Stade Louis Xercès**

- Début des travaux d'implantation du bâtiment

➤ **Embouchure contiguë à la Place Clarissa Jean Philippe**

- Curage de l'embouchure –en cours

➤ **Front de mer**

- Nettoyement de l'ancienne gendarmerie jusqu'en face du stade de l'Union et embellissement des lieux

➤ **Logements sociaux**

- rue de la Libération -Terminé
- rue Schoelcher (55 logements) en cours
- Eudorçait (24 logements) -en attente de raccordement EDF
- Fourniols - Bassin noir (logements locatifs et duplex) -en finition
- Reculé Est (face école) Terminé et livré
- Reculé Ouest - Terminé et livré
- Belle Etoile - Terminé et livré
- Rue de l'Institutrice -Bon air (Terrassement en cours)


➤ **Logements sociaux à venir**

- Rue Ti Citron -Morne Des Esses (55 logements) -Début des travaux 2è semestre 2022
- Rue Eugène agricole (9 Logements)
- Boulevard Désir Jox (6 logements)
- Union (promoteur privé)

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, monsieur le maire remercie les élus, les services administratifs et techniques pour la qualité du travail fait et la bonne tenue de la séance, et souhaite à tous une bonne soirée.

FIN DE SEANCE : 20 h30

Fait à Sainte Marie, le 18 mars 2022

Le maire,

Bruno Nestor AZEROT